

Révision N°2 Date: 03/12/2010

FICHE DE DONNEES DE SECURITE.

Préparé conformément à l'annexe II de la 1907/2006/CE du règlement REACH

1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE.

Préparation:

Nom: MICRO-DARD JOLIOT TYPE 5: POTASSE CAUSTIQUE

Code du produit : 999 1141

Usage normal : Electrolyte pour chalumeau

Société / Entreprise:

Raison Sociale: Cookson CLAL

Adresse: 58 rue Beaubourg 75003 Paris

Téléphone: 01 48 24 76 80 / Fax: 01 48 24 75 75

E-mail: qualite@cookson-clal.com

Téléphone Emergency:

INRS / ORFILA - 00 33 0 1 45 42 59 59 - <http://www.centres-antipoison.net>

2 - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

Substances Dangereuses représentatives:

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

HYDROXYDE DE POTASSIUM Concentration < à 100%.

n° index : 019-002-00-8 / n° CAS : 1310-58-3 / n°CE : 215-181-3

Autres substances apportant un danger:

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS.

3.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N01272/2008

Toxicité aiguë - Cat 3 - H301

Corrosion cutanée/Irritation cutanée - Cat 1A - H314

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir Section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Nocif (Xn) - R22

Corrosif (C) - R35

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques. Pas de données supplémentaires disponibles.

Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques. Pas de données supplémentaires disponibles.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

Pas de données supplémentaires disponibles.

3.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N01272/2008

Mention d'avertissement : Danger



Mentions de danger :

H301 Toxique en cas d'ingestion,

H314 provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence

Prévention :

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation,

P260 Ne pas respirer les poussières fumées/ gaz / brouillard/ vapeurs/ aérosols,

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention :

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

hydroxyde de potassium

4 - PREMIERS SECOURS.

Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation :

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Aller dans une clinique oculaire si possible.

En cas d'ingestion :

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler d'une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler immédiatement un médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinctions inappropriés : Pas d'information disponible.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Dégagement de l'hydrogène en présence de métaux.

Conseils aux pompiers :

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison feu complète de protection)

Autres informations : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Rincer abondamment avec de l'eau. Équipement de protection individuel, voir section 8.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE.

Précautions A prendre pour une manipulation sans danger :

Conserver le récipient bien fermé. Éviter la formation de poussière. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou

boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement

tout vêtement souillé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.

Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles Incompatibilités :

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux alcalis.

Matériaux adéquats pour les conteneurs: Conteneurs en polyéthylène Matériaux non adaptés pour

les conteneurs: Aluminium Zinc

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. dégage de l'hydrogène en

présence de métaux. risque d'explosion.

Information supplémentaire sur les conditions stockage : Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Le de produit est hygroscopique. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons. y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage (Allemagne) : 8B: Substances corrosives non combustibles

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique:

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945-153-93 et ND 1962-155-94:

France VME/ppm: VME/mg/m-3:VLE/ppm: VLE/mg/m-3: Notes:TMP N°:

019-002-00-8 - - - 2 - -

Allemagne Catégorie MAK/ppm: MAK/mg/m-3:Notes: Notes:

019-002-00-8 - - - -

ACGIH(TLV) TWA/ppm: TWA/mg/m-3:STEL/ppm: STEL/mg/m-3:Notes: Notes:

019-002-00-8 - - - - A2

Protection respiratoire :

Conseils : Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.

Type de Filtre recommandé: Filtre à particules: P2 - Filtre à particules: P3

Protection des mains:

En cas de risque de contact avec les mains utiliser impérativement des gants appropriés.

Protection des yeux et du visage:

Mettre à la disposition du personnel des gants des écrans faciaux et des lunettes de sécurité.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau:

Protection de la peau et du corps :

Utilisation de vêtements de protection résistant aux alcalis.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES

Forme : Solide

Couleur : blanc

Odeur : inodore

Seuil olfactif : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point

pH : 14

Point de congélation : env. 410°C

Point d'ébullition : 1320°C

Point d'éclair NA

Densité : env. 2.1 g/cm³

Hydro solubilité : env. 1150g/l 20°C

10 - STABILITE ET REACTIVITE

Réactions dangereuses :

Réaction exothermique avec des acides forts, Réagit exo thermiquement avec l'eau.

Conditions à éviter :

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau. Le produit est hygroscopique.

Matières à éviter :

Eau/ Amines/ Ammoniaque/ Métaux légers/ Acides forts/ Composés d'ammonium/ Composés halogénés/ Matières organiques

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir qu'une application sur la peau saine et intacte d'un animal provoque des destructions tissulaires en moins de trois minutes.

Toxicité aiguë :

Hydroxyde de potassium : DL 50 orale chez le rat 273 mg/kg

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Hydroxyde de potassium :

toxicité aiguë :

POISSON

Gambusia affinis, 96h, CL50, 80mg/l

Poecilia reticulata, 24h, CL50, 165mg/l

BACTERIE

Photobacterium phosphoreum, 15min, CE50, 22mg/l

Information écologique supplémentaire :

Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH.

Généralement une neutralisation est nécessaire avant le déversement des eaux usées dans les stations d'épuration.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.

Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS.

Numéro ONU :

1813

Nom d'expédition des Nations unie :

ADR : HYDROXYDE DE POTASSIUM SOUDE

RID : HYDROXYDE DE POTASSIUM SOUDE

IMDG : POTASSIUM HYDROXIDE. SOLID

Classe(s) de danger pour le transport :

ADR-Classe : 8

(Étiquettes; Code de classification; numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) : 8; C6; 80; (E)

RID-Classe : 8

(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) : 8; C6; 80

IMDG-Classe : 8

(Étiquettes; No EMS) 8; F-A, SB

Groupe d'emballage :

ADR : II

RID : II

IMDG : II

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Hydroxyde de Potassium :

Source réglementaire / notification / numéro de notification

AICS / OUI

DSL / OUI

NV (CN) / OUI

ENCS (JP) / OUI / (1)-369

SHL (JP) / OUI / (1)-369

TSCA / OUI

EINECS / OUI / 215-181-3

KECI (KR) / OUI / 97-1-137

KECI (KR) / OUI / KE-29139

PICCS (PH) / OUI

16 - AUTRES INFORMATIONS.

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R35 : Provoque de graves brûlures.

Texte complet des Phrases H citées dans les sections 2 et 3.

H301 : Toxique en cas d'ingestion.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Autres informations

Réservé aux utilisateurs professionnels. Attention - Eviter l'exposition - Se procurer les instructions

spéciales avant utilisation.

Les informations contenues dans cette fiche de donnée de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la

date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.